



CATÉGORIE REMORQUE BE DU PERMIS DE CONDUIRE

Dans le cadre de la formation théorique et pratique de la catégorie BE du permis de conduire nous disposons de différents procédés de positionnement et d'évaluation des élèves.

• 1. AVANT CHAQUE INSCRIPTION

1.1. DÉTERMINATION DU PROFIL ET DES BESOINS DE L'ÉLÈVE

La première fois que l'élève se rendra en agence, la secrétaire sera en charge de **déterminer son profil et de cibler au plus près ses besoins** afin d'examiner l'opportunité et la faisabilité des prestations proposées par l'auto-école CARLY.

Quel âge a-t-il ? L'élève est-il français ? Étranger ? Est-il en situation de handicap ? A-t-il un représentant légal ? Est-il sans emploi ? Est-il ou a-t-il été salarié ? Est-il bien titulaire de la catégorie B du permis de conduire ? Quel type d'ensemble compte-t-il tracter ? Son code est-il encore valide ?

En fonction de ces nombreux critères, la secrétaire orientera l'élève soit vers la formation au permis BE soit vers la formation B96, en tenant compte de ses capacités de financement (financement traditionnel, CPF, aide Pôle Emploi-France Travail, recours employeur...).

1.2. ÉVALUATION DE DÉPART

La formation au permis BE ne propose pas d'évaluation de départ.

2. EN FORMATION THÉORIQUE

Lorsque l'élève n'a plus le Code en cours de validité, il est dans l'obligation de repasser l'épreuve théorique générale. Il lui est, dès lors, proposé la formation théorique.

2.1. LES ÉVALUATIONS RÉALISÉES EN AGENCE

L'élève a la possibilité de s'entraîner via les cours et séries-codes tests dispensés en agence tous les après-midis du lundi au vendredi et le samedi matin. L'évaluation de l'élève se fait sous forme de séries-tests de 40 questions lesquelles **abordent les thèmes de sécurité routière suivant :**

- **Les dispositions** légales en matière de circulation routière
- **Le conducteur** : les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite, l'influence de la fatigue sur la conduite
- **La route** : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée
- **Les autres usagers de la route** : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers, les usagers vulnérables, les spécificités de certaines catégories de véhicule et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs
- **La réglementation générale** : le transport d'un chargement et de personnes, la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule...
- **Les gestes de premiers secours**
- **Les précautions** nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- **Les éléments mécaniques** et autres équipements liés à la sécurité
- **Les équipements de sécurité** des véhicules
- **Les règles d'utilisation du véhicule** en relation avec le respect de l'environnement

Le résultat de l'élève est connu dès la fin de la série-test avec indication des bonnes réponses.

Il peut également demander à la secrétaire d'agence de lui remettre un compte rendu théorique de formation lequel synthétise l'ensemble des résultats que l'élève aura effectué en agence et en ligne. De plus, l'élève a la possibilité de se faire évaluer en suivant les cours de code avec enseignant, l'évaluation se faisant soit sous forme de questions-réponses soit sous forme d'examen blanc en reprenant les contenus des thèmes ci-dessus.

2.2. LES ÉVALUATIONS RÉALISÉES À DISTANCE

La formation à distance constitue le complément idéal de la formation en agence et consiste à entraîner l'élève sur tablette, smartphone, ordinateur, n'importe quand et n'importe où à la condition de disposer d'une connexion internet.

Le service (PREPACODE) propose des tests et cours de Code régulièrement mis à jour reprenant les dernières réformes et mises à jour de l'ETG. Il s'agit pour l'élève d'un moyen d'auto-évaluation qui lui permet de suivre, à tout moment, sa performance et sa progression.

Attention toutefois, ce service ne se suffit pas à lui-même et n'est qu'un complément à la formation en agence.

• 3. EN FORMATION PRATIQUE

3.1. EN LECON DE CONDUITE

Lors de chaque leçon de conduite (hors circulation et en circulation) l'élève est évalué par l'enseignant sur la base des critères des 4 compétences et sous-compétences contenues dans le programme de formation du REMC (Référentiel pour l'Education à la mobilité citoyenne) et énumérées dans le livret d'apprentissage.

Les 4 compétences suivantes sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- Maîtriser le maniement de l'ensemble et effectuer les vérifications courantes de sécurité dans un trafic faible ou nul ;
- Appréhender la route en fonction du gabarit du véhicule et circuler dans des conditions normales ;
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Ces compétences sont traitées en abordant les points suivants :

Le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

3.2. EN EXAMEN BLANC

Durant l'examen blanc hors circulation (30 min) , l'enseignant évaluera l'élève via les moyens suivants :

- Un test sur les vérifications courantes de sécurité ;
- L'attelage et le dételage d'un ensemble ;
- Une interrogation orale pour vérifier les connaissances des règles de sécurité ;
- Un exercice de maniabilité pour s'assurer de l'aptitude de l'élève à réaliser une manœuvre en marche arrière en décrivant une courbe.

L'examen blanc en circulation (30 min), quant à lui, a pour objet d'évaluer les aptitudes de l'élève à procéder aux contrôles et vérifications précédents le départ en circulation et de vérifier que ses aptitudes techniques et son comportement lui permettent de circuler en toute sécurité, sans gêner, sans surprendre et sans être surpris.

L'examen se déroule sur des zones d'évaluation variées. L'élève doit notamment : quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ; emprunter des routes droites, négocier des virages ; changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ; réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ; dépasser et croiser des véhicules ; prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule ; suivre un itinéraire établi en se guidant seul ; conduire dans un souci d'économie ; être courtois envers les usagers les plus vulnérables. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité.



FORMATION B96

À l'instar de la catégorie BE du permis de conduire, **la formation B96 ne prévoit pas d'évaluation préalable et n'est pas sanctionnée par un examen du permis de conduire.**

Toutefois, avant chaque inscription, la secrétaire d'agence procède à la détermination du profil et des besoins de l'élève (cf 1.1. du procédé de positionnement et d'évaluation BE « détermination du profil et des besoins de l'élève »).

L'évaluation de l'élève lors de la formation B96 est faite tout au long de la formation et conformément au programme de formation lequel comprend une partie hors et en circulation.

La formation hors circulation alterne théorie et pratique et a pour objectif l'acquisition de savoirs et de savoir-faire spécifiques indispensables à la prise en charge et à l'utilisation en toute sécurité de ce type d'ensemble. **Les leçons hors circulation s'effectuent sous la forme d'un module de 4 heures** sur piste et a pour objectif de faire connaître et comprendre l'utilité de la réglementation concernant : Les poids et masses : le poids à vide (PV), le poids total autorisé en charge (PTAC), le poids total roulant autorisé (PTR), les masses en charge maximales admissibles, le poids réel et la charge utile (CU) ; les plaques : plaques d'immatriculation, la plaque d'identification, la plaque de tare ; le freinage des remorques ; les rétroviseurs additionnels : dispositions réglementaires ; les équipements obligatoires de la remorque : feux, éclairage de la plaque d'immatriculation, les dispositifs réfléchissant, clignotants ; les équipements obligatoires supplémentaires pour les remorques dont la largeur est supérieure à 1,60 mètre ou à 2,10 mètres ; le triangle de présignalisation.

L'élève apprendra également à connaître et comprendre l'utilité de la signalisation et des règles de circulation spécifiques à la conduite de cet ensemble : la signalisation spécifique ; l'utilisation des voies (notamment pour les ensembles de plus de 7 mètres de long ou de plus de 3,5 tonnes) ; le chargement : répartition - arrimage.

L'élève verra également l'utilité des vérifications à effectuer avant le départ : La vérification de l'état du véhicule tracteur, notamment : niveau des freins, état des suspensions, état du dispositif d'attelage ; la vérification de l'état et du bon fonctionnement des feux du véhicule tracteur et de la remorque ; la vérification de l'état et de la pression des pneumatiques du véhicule tracteur et de la remorque. Il apprendra à réaliser en sécurité les différentes étapes d'un attelage et d'un dételage (s'assurer, avant le départ, de la bonne réalisation des différentes opérations pour le maintien de la sécurité). Enfin, il réalisera des exercices de maniabilité, marche arrière en ligne droite avec arrêt de précision et marche arrière sinueuse entre des portes avec arrêt de précision.

Les leçons en circulation s'effectuent sous la forme d'un module de 3 heures et a pour objectif de travailler sur l'adaptation des comportements de conduite aux particularités de la conduite de cet ensemble et de susciter une prise de conscience des risques qui y sont associés.

La séquence de circulation s'effectue avec un maximum de trois élèves dans le véhicule tracteur. Chaque élève effectue cinquante minutes au minimum de conduite. De l'écoute pédagogique sera également proposé.

L'élève sera évalué sur la maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport vitesse-puissance, phénomène d'oscillation latérale ; les angles morts ; les changements de direction ; la prise en compte des autres usagers (notamment les usagers vulnérables) ; l'information et la communication avec les autres usagers ; l'anticipation, les distances de freinage et d'arrêt ; les trajectoires (virages, voies étroites) ; la maîtrise de l'ensemble et le partage de la route notamment dans les situations de croisement et de dépassement.

L'élève évalué sera amené à circuler en ville, en rase campagne, sur autoroute, dans différentes conditions de circulation (trafic faible ou nul, conditions normales et difficiles de circulation), il apprendra également à partager la route avec les autres usagers et à comprendre et pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

À l'issue de la phase de conduite, dix minutes sont consacrées au bilan de la prestation de chaque élève. Ce bilan comprend : le ressenti de votre prestation ; dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation ; un bilan de la prestation de l'élève évalué réalisé par l'enseignant de la conduite, accompagné de conseils en lien avec la conduite de ce type d'ensemble.

En fin de formation, il sera remis une attestation de suivi de formation, laquelle sera également téléchargeable sur l'application Kopilote.